



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2024-10-578

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le remplacement du mot « nomination » par le mot « embauche » au point 9.2.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, une lettre cosignée par différents citoyens des rues Lauzon et Langevin, représentés par mesdames Maude Limoges et Hélène Gamache, est déposée relativement au poste de pompage de la rue Lauzon.

2024-10-579

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et celui des séances extraordinaires du 17 et du 23 septembre 2024, tels que soumis, en tenant compte de la reconsidération des résolutions 2024-09-561 à 2024-09-566.

Adoptée

2024-10-580

RÈGLEMENT RV-1366-9 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-9 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1366 relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Le projet de règlement est déposé.

2024-10-581

RÈGLEMENT RV-1760 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1760 décrétant l'acquisition d'une génératrice fixe pour l'aréna, la construction d'une entrée électrique et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2024-10-582

RÈGLEMENT RV-1763 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1763 décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Doris-Lussier et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2024-10-583

RÈGLEMENT RV-1764 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1764 décrétant l'acquisition de lampadaires décoratifs et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2024-10-584

RÈGLEMENT RV-1765 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1765 abrogeant le Règlement RV-1665.

Le projet de règlement est déposé.

2024-10-585
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 23 au 26 septembre 2024 sur les règlements suivants:

- Règlement RV-1710-1 modifiant le Règlement RV-1710 décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt;
- Règlement RV-1762 décrétant l'acquisition et la livraison de bacs roulants pour les déchets et les matières compostables et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2024-10-586
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 16 août au 5 septembre 2024.

Adoptée

2024-10-587
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2024 montrant un total des activités de 6 411 493,31 \$.

Adoptée

2024-10-588
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

Accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service du génie en date du 4 septembre 2024, révisée par le Service des finances le

11 septembre 2024 montrant un montant payable total de 252 884,56 \$ et en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-10-589
FONDS DE ROULEMENT - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le remboursement par anticipation au fonds de roulement au montant de 1 665 800 \$ en 2024, représentant le solde à payer des échéances d'emprunt des années 2025 à 2029.

Adoptée

2024-10-590
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 1ER NOVEMBRE 2024, AU MONTANT DE 4 673 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 673 000 \$ qui sera réalisé le 1er novembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1491	64 400 \$
RV-1529	10 700 \$
RV-1540	23 200 \$
RV-1542	9 400 \$
RV-1545	137 600 \$
RV-1546	10 200 \$
RV-1547	65 800 \$
RV-1551	71 700 \$
RV-1453	46 300 \$
RV-1561	55 500 \$
RV-1586	91 000 \$
RV-1594	16 200 \$
RV-1597	23 000 \$
RV-1608	98 400 \$
RV-1641	234 900 \$
RV-1643	791 300 \$
RV-1646	184 700 \$
RV-1657	694 100 \$
RV-1707	150 000 \$
RV-1726	1 744 600 \$
RV-1734	150 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1529, RV-1540, RV-1551, RV-1561, RV-1586, RV-1594, RV-1608, RV-1643, RV-1657, RV-1707, RV-1726 et RV-1734, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1er novembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 1er mai et le 1er novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10421
206 BOUL LABELLE
STE THERESE, QC
J7E 2X7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier par intérim. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1529, RV-1540, RV-1551, RV-1561, RV-1586, RV-1594, RV-1608, RV-1643, RV-1657, RV-1707, RV-1726 et RV-1734 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du

1er novembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**2024-10-591
SOUMISSIONS - ACHAT, LIVRAISON ET ENTRETIEN DE BACS ROULANTS
POUR LES DÉCHETS ET LES MATIÈRES COMPOSTABLES - CONTRAT
2024-2216**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'achat, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les déchets et les matières compostables, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
USD GLOBAL INC. 35, rue de la Coupe Lévis (Québec) G6Z 8A7	2 173 545, 29 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 12 septembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 août 2024.

D'accepter l'offre de USD Global Inc. au montant de 2 173 545,29 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'achat, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les déchets et les matières compostables – Contrat 2024-2216.

Cet octroi de contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1762 et à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

**2024-10-592
SOUMISSIONS - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DE BOISBRIAND - CONTRAT 2024-2217**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières compostables, la Ville a reçu les offres suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT incluant les années d'options et les besoins sporadiques (taxes incluses)	MONTANT CORRIGÉ - incluant les années d'options et les besoins sporadiques (taxes incluses)	MONTANT incluant les besoins sporadiques seulement (taxes incluses)
9386-0120 Québec inc. 135, rue Richer Montréal (Québec) H8R 1R4	18 733 476,07 \$	18 836 161,39 \$	12 972 686,75 \$
Entreprise Sanitaire F.A. Ltée (Enviro Connexions) 4799, rue Bernard- Lefebvre Laval (Québec) H7C 0A5	19 458 775,27 \$	19 557 572,59 \$	13 437 988,91 \$
WM Québec inc. 2535, 1ère rue Sainte-Sophie (Québec) J5J 2R7	23 547 251,97 \$	23 632 654,99 \$	16 336 091,01 \$
Services Ricova inc. 3400, rue de l'Éclipse, suite 540 Brossard (Québec) J4Z 0P3	28 357 774,97 \$	28 421 823,02 \$	19 551 691,26 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 25 septembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 9 septembre 2024.

D'accepter l'offre de 9386-0120 Québec inc. au montant de 12 972 686,75 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières compostables – Contrat 2024-2217.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2024-10-593
SOUMISSIONS - TRAVAUX D'EXTRACTION DE SOUCHES, PLANTATION D'ARBRES, FOURNITURE ET INSTALLATION DE TOURBE - CONTRAT 2024-2221

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'extraction de souches, plantation d'arbres, fourniture et installation de tourbe, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Orange Paysagement inc. 33, rue Louis-Jolliet St-Charles-Borromée (Québec) J6E 7Y8	93 105,61 \$
Jardin Dion inc. 121, rue Saint-Charles Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2A9	98 078,27 \$
9398-7261 Québec inc. f.a.s.r.s. Cèdres Lachenaie 3833, chemin Saint-Charles Terrebonne (Québec) J6V 1A3	120 661,66 \$
Urbex Construction inc. 3410, rue Hormidas-Deslauriers Lachine (Québec) H8T 3P2	130 556,41 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 10 septembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 27 août 2024.

D'accepter l'offre de Orange Paysagement inc. au montant de 93 105,61 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de travaux d'extraction de souches, plantation d'arbres, fourniture et installation de tourbe – Contrat 2024-2221.

Adoptée

**2024-10-594
SOUMISSIONS - MISE À NIVEAU DU FEU DE CIRCULATION À
L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE ET DU BOULEVARD
DE LA GRANDE-ALLÉE - CONTRAT 2024-2225**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la mise à niveau du feu de circulation à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et du boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction N.R.C. inc. 160, rue Deslauriers Montréal (Québec) H4N 1V8	147 685,39 \$
Laurin, Laurin (1991) inc. 12 000, rue Arthur-Sicard Mirabel (Québec) J7J 0E9	149 252,50 \$
Néolect inc. 104, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	156 768,41 \$
Lumidaire inc. 435-A, boulevard Industriel Saint-Eustache (Québec) J7R 5R3	170 939,67 \$
Bruneau Électrique inc. 527, boulevard Dollard Joliette (Québec) J6E 4M5	183 190,82 \$
Énergie KGC inc. 903, boulevard du Curé-Boivin Boisbriand (Québec) J7G 2S8	189 708,75 \$
Installume inc. 4184, rue Nancy Terrebonne (Québec) J6X 0B3	275 940,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 septembre 2024;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 septembre 2024.

D'accepter l'offre de Construction N.R.C. inc. au montant de 147 685,39 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la mise à niveau du feu de circulation à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et du boulevard de la Grande-Allée – Contrat 2024-2225.

Adoptée

2024-10-595

ACHAT REGROUPÉ - SERVICE CLÉ EN MAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU l'adhésion de la Ville, aux termes de la résolution 2023-04-199, au service d'achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)- Service clé en main d'éclairage public;

ATTENDU le dépôt du rapport de faisabilité d'Énergère inc. du 14 juin 2024;

ATTENDU la confirmation de l'UMQ quant à la conformité du rapport de faisabilité en lien avec le regroupement d'achats de l'UMQ pour le remplacement des lampadaires décoratifs;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 10 septembre 2024;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'octroyer le contrat à Énergère inc., par l'intermédiaire du service d'achats regroupé de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 3 979 806,16 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement de 1081 lampadaires décoratifs en conformité avec les conclusions de l'étude de faisabilité datés du 14 juin 2024, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt RV-1764.

Adoptée

2024-10-596

ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adhérer au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

D'autoriser qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans, puisse être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

De confier à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

De s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale, étant entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'UMQ.

Adoptée

2024-10-597 AUTORISATION - RÉCUPÉRATION DE COURRIER ET DE COLIS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser les titulaires des postes suivants du Service de sécurité incendie, à récupérer tout courrier ou colis adressé à la Ville dans les différents points de service de Postes Canada:

- Directeur;
- Directeur adjoint;
- Chef de division prévention;
- Inspecteur en prévention;
- Agent de prévention.

Adoptée

2024-10-598
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2024 montrant un total mensuel de 5 135 384 \$ et un cumulatif annuel de 28 448 690 \$.

Adoptée

2024-10-599
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - 146, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE C-2 475-1

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 septembre 2024 portant le numéro R-24-CU-4996, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment commercial à être érigé au 146, chemin de la Côte Sud dans la zone C-2 475-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par TLA architectes, daté du 16 août 2024
- plan d'architecture préparé par TLA architectes, daté du 3 septembre 2024;
- plan d'implantation préparé par Benoit Péloquin arpenteurs-géomètres inc., daté du 16 août 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Rousseau Lefebvre Environnements performants, daté du 16 août 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 90 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-10-600
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 394, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 28 août 2024 portant le numéro R-24-CU-4989, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 394, chemin de la Grande-Côte dans

la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au document de présentation préparé par les propriétaires, daté du 19 juillet 2024.

Adoptée

2024-10-601

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LES ZONES C-2 475-1 ET R-1 475

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 12 septembre 2024 portant le numéro R-24-CU-4997, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'un espace tampon entre les zones C-2 475-1 et R-1 475 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'aménagement paysager préparé par Rousseau Lefebvre Environnements Performants, daté du 16 août 2024

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 65 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace tampon.

Adoptée

2024-10-602

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE - RESTAURANT ASTEUR - 394, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 juillet 2024 portant le numéro R-24-CU-4988, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'installation d'une enseigne pour le restaurant Asteur à être situé au 394, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne préparés par les propriétaires, reçus le 22 juillet 2024.

Adoptée

2024-10-603

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT MULTIFAMILIAL ISOLÉ - 3960 À 3970, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 17 juillet 2024 portant le numéro R-24-CU-4955, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé à être érigé aux 3960 à 3970, avenue Moïshe dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Grenier, daté du 15 juillet 2024;
- plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, daté du 4 septembre 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-André Brochu, daté du 16 août 2024;
- lettre explicative préparée par Jonathan Tremblay, datée du 15 juillet 2024.

Adoptée

2024-10-604
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 septembre 2024.

Adoptée

2024-10-605
EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION, RELATIONS DE TRAVAIL ET SST AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher madame Jacinthe Deslauriers au poste cadre à temps complet de chef de division, relations de travail et SST au Service des ressources humaines selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources humaines.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-10-606

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE JURIDIQUE, GESTION CONTRACTUELLE AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher Me Alexia Salvatore au poste cadre à temps complet de conseillère juridique, gestion contractuelle au Service juridique et greffe selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-10-607

EMBAUCHE - AGENTE, SERVICES AUX CITOYENS AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'embaucher madame Mélanie Guernon-Vézina au poste syndiqué régulier à temps complet d'agente, services aux citoyens au Service des communications et des relations avec les citoyens à compter du 7 octobre 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

Adoptée

2024-10-608

MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE - MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de l'Annexe A1 du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2024-10-609

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D’ENTENTE
NUMÉRO 17 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet de lettre d’entente numéro 17 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238, ayant trait à l’octroi de certaines responsabilités supplémentaires à monsieur Keivan Parandeh, technicien à la cour municipale.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-10-610

**COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU
DE LA RENCONTRE DU 27 AOÛT 2024**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité sur la reddition de comptes du 27 août 2024 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2024-10-611

COMITÉ DE RETRAITE - CONVENTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D’approuver le projet de convention mis à jour ayant trait à la désignation des membres représentant le comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-10-612

AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE 2024 - FÉLINS PARMIS NOUS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder une aide financière supplémentaire à l'organisme Félics Parmi Nous au montant de 5 000 \$ pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2024-10-613

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De lever la séance à 20 h 45.